Formation Professionnelle
VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES
Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

Datadock
Id. 0000721

Formation RH – Atelier collaboratif

STRATÉGIES INDIVIDUELLES EN MILIEU CONCURRENTIEL

Code : FRH-514

OBJECTIFS

- **Considérer son être professionnel comme un personnage à gouverner stratégiquement**
- **S'installer comme pôle de référence professionnel**

Cette formation aura lieu :

- **Le jeudi 20 septembre 2018**
  Durée : 7h30
  Horaires : 9h00 - 18h00

Lieu : Espace Vocation République
22 rue Renée Boulanger - 75010 PARIS

Catégorie pédagogique : Atelier pratique
Type de formation : Inter
(formation Intra sur demande)

PUBLIC CONCERNÉ

Inscription effectuée après l'analyse du CV et d'un entretien téléphonique

PÉDAGOGIE

Groupe de 8 à 10 participants (nombre paire)

ATTESTATION

Un certificat est délivré en fin de formation.

Tarif de la formation *(*)*

- **Pour 1 journée** (déjeuner compris)
  Intra : 3 580 € HT / groupe
  Inter : 1 190 € TTC / personne

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement


©lutece-langue

DESTINATAIRES

- Dirigeants
- Managers
- Commerciaux
- Hauts fonctionnaires

Nécessité

À l'intérieur de son entreprise, le rôle de chaque manager est double :

- rôle technique : sa mission professionnelle spécifique, son métier
  ⇨ rôle au service de l'entreprise
- rôle stratégique : orienter en sa faveur les acteurs de son écosystème professionnel
  ⇨ **rôle** au service de **lui-même**

Le milieu professionnel, outre sa finalité économique objective, est un milieu humain où s'affirment les subjectivités, se mesurent les personnalités.
De ce champ relationnel naissent :

- des phénomènes de compétition, de **rivalité**
- des impressions et représentations qui finissent par attacher à chacun une **réputation**

Quels bénéfices obtenir de lignes de stratégie personnelle ?

- la **rivalité** ⇨ se protéger de ses effets négatifs
- sa **réputation** ⇨ l'orienter en sa propre faveur

Autrement dit, **hausser** son potentiel d'**attraction personnel**

- gagner en crédibilité
- jouir de considération, voire d'admiration
- s'assurer un environnement humain propice au développement de ses propres projets

En outre, l'étude des stratégies personnelles induit des bénéfices secondaires

- s'extraire de l'urgence quotidienne pour examiner son propre personnage professionnel
- s'accoutumer à mettre sa propre intelligence au service de soi.

suite

FORMATION EN RESSOURCES HUMAINES

STRATÉGIES INDIVIDUELLES EN MILIEU CONCURRENTIEL

Code : FRH-514 – SUITE

Formation Professionnelle VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES
Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

Datadock
Id. 0000721

PÉDAGOGIE

Principes

- atelier collaboratif : travail par binômes et partage d'expériences
- travail rythmé
- rôle du formateur : non directif

Nature du travail

Traiter un panier de thèmes de **Baltasar Gracián** d'après un canevas.

L'outil conceptuel principal : la pensée dialectique

- pour distinguer, en tout sujet, le positif du négatif, et repérer les incohérences logiques
- pour s'obliger à penser contre ses propres penchants

Un travail d'après une matière première : *L'Homme de cour*, de Baltasar Gracián

L'ouvrage : En trois cents aphorismes où s'affrontent éthique et cynisme, et qui héritent du *Prince* de Machiavel, *L'Homme de cour* est une analyse stratégique des conduites individuelles en société. De nos jours, il est étudié dans des cours de sciences politiques ou de stratégie, voisinant Clausewitz et Sun Tsé. Son titre modernisé pourrait être : *Manuel de savoir-vivre à l'usage des managers.*

Exemple de titres d'aphorismes de Baltasar GRACIÁN

- Faire et faire paraître
- Ne se plaindre jamais
- Gagner le cœur
- N'exagérer jamais
- Savoir refuser
- Se servir du désir d'autrui
- N'agir jamais devant la passion
- Se bien garder de vaincre son maître
- Entrer sous le voile de l'intérêt d'autrui, pour rencontrer après le sien

Formation dispensée par
Monsieur Éric BRUN

- Actuaire (mathématique pour les assurances)

- Membre des EAT (Ecrivains associés du théâtre)
  Rédaction de pièces de théâtre
  Direction d'ateliers théâtraux
  Mises en espace et mise en scène
  Mises au point d'outils spécifiques de travail de la rhétorique

- Quelques références du formateur :
- PAI Partners
- Boston Consulting Group
- Stanwell Consulting

« Ce que j'ai appris, je ne le sais plus.
Le peu que je sais encore, je l'ai deviné. »
Chamfort

Baltasar Gracián
Jésuite, il fut professeur de théologie, de philosophie, de lettres, dans l'Espagne du XVII^{ème} siècle.



Retrouvez toutes nos formations RH sur notre site internet :
www.cnpgconseil.com

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Référence : |F|R|H|-|5|1|4| Titre : **STRATÉGIES INDIVIDUELLES EN MILIEU CONCURRENCIEL**

Prix : ❑ Formation Inter : 1190,00 € TTC / Personne ❑ En convention (*) : 3580,00 € HT / Groupe

PARTICIPANT

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse :

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail :

ENTREPRISE

Responsable formation N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

❑ Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : Nom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° TVA :

e-mail :

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent **(*)** :

Pour toute inscription ferme, nous retourner le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

(*) ***Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement***

RÈGLEMENT

❑ **Par financement personnel**

- ❑ Ci-joint un chèque de € à l'ordre de CNPG Conseil RH
- ❑ Ci-joint chèques de € (*Tarif /)*

❑ **Par financement organisme ou entreprise (*)**

- ❑ Le règlement sera effectué par un OPCA de
- ❑ Paiement à réception de facture

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET DE L'ENTREPRISE SIGNATURE

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date : ___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 (Siret) –Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
26-28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : http://www.cnpgconseil.com

À faxer au 01 44 34 23 32

Ou par courrier :
CNPG Formation
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITÉS FINANCIERES

Les prix sont nets, le CNPG Formation n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCA**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entre- prise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS ÉVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.